

CONCOURS
« Les aventures de Kélonia »

REGLEMENT DU CONCOURS

A) Présentation et conditions de participation

KELONIA, l'observatoire des tortues marines créé par la Région Réunion sur le site de l'ancienne ferme corail ouvrira ses portes en 2006 et a pour vocation la sensibilisation et la conservation du patrimoine naturel et culturel en relation avec les tortues marines et au développement des programmes d'étude et de conservation dans le cadre de la coopération régionale.

Pour son ouverture et dans le cadre de l'année de la tortue, KELONIA propose un atelier pédagogique spécifique. Cet atelier fait l'objet d'un concours de production littéraire et poétique à destination des scolaires.

Cet atelier pédagogique est ouvert à tous les établissements scolaires de la Réunion : classes de CM1 , CM2, 6^{ème} et 5^{ème} sans limitation d'âge.

Il se déroulera sur l'année scolaire 2006/2007.

Pour des raisons d'organisation, chaque établissement se limitera à une classe participante au concours. Cette dernière pourra proposer une réalisation de groupe ou une œuvre individuelle qui la représentera.

B) Le thème du concours :

Les élèves doivent imaginer les aventures de « Kélonia », un bébé tortue né sur la plage de la pointe des châteaux à Saint Leu **(1)**, trop faible pour quitter le nid **(2)**, sauvé par l'équipe de KELONIA lors de l'étude du nid **(3)**, pris en charge et soigné au centre de soins **(4)** puis relâché en milieu naturel **(5)**.

Renseignements concernant le support de la production :

(1) Réhabilitation des plages de ponte.

La plage de la pointe des Châteaux à Saint Leu fait l'objet d'un programme de réhabilitation depuis 1999. Cette action a pour objectif de faire renaître un paysage originel d'arrière plage qui favoriserait la reconstitution complète du cycle biologique des tortues marines de la Réunion jusqu'alors interrompu par l'aménagement de l'île.

Les premiers résultats sont concluant, car 496 bébés tortues ont pu voir le jour sur cette même plage pendant la saison de ponte de 2004 / 2005.

(2) Une première étape de vie très laborieuse

Pendant les heures qui précèdent la sortie du nid, les bébés tortues doivent unir leurs efforts afin de graver les 70 cm de sable déposés soigneusement par leur maman après la ponte. Malgré cette tâche laborieuse, la plupart regagneront la mer, à l'exception d'un petit nombre, souvent affaibli ou bloqué au fond du nid.

(3) L'étude du nid

Cette opération consiste à mesurer le taux d'éclosion, le taux d'émergence et permet de dégager les juvéniles bloqués par des débris en plastique présents dans le sable.

Kélonia, a été retrouvée enchevêtrée dans des fils de pêche. Née prématurément et affaiblie, elle a pu être sauvée et admise au centre de soins.

(4) Le centre de soins

Le centre de soins accueille chaque année en moyenne 5 tortues sauvages ayant eu des problèmes multiples allant de simples lésions cutanées liées à des irritations, à l'ingestion d'hameçons nécessitant une intervention chirurgicale. Composé d'un vétérinaire, d'un responsable soigneur et de 2 régisseurs, le centre de soin a pour objectif de réagir très rapidement et efficacement sur les pathologies rencontrées. Pour mener à bien cette mission, l'équipe dispose d'un laboratoire, d'une salle d'autopsie et d'une plate forme d'accueil d'une capacité de 17 places.

(5) Protocole de ré-acclimatation

Avant leur réintroduction dans le milieu naturel, il est nécessaire de vérifier que les tortues ayant séjournées au centre de soins ont acquis la capacité d'adopter des comportements assurant leur survie en milieu océanique. Elles pourront ainsi participer au renouvellement naturel des populations sauvages.

C) Les objectifs éducatifs de KELONIA au travers de cet atelier

Sensibiliser les enfants à la conservation des tortues marines et de leurs habitats autour du programme de réhabilitation des sites de ponte et des résultats obtenus en 2004 et 2005.

Faire des enfants des acteurs de cette sensibilisation en les faisant participer à la création d'un support de sensibilisation.

Ouverture des enfants sur leur environnement régional grâce à des échanges avec les îles de l'océan indien et grâce à leur participation à l'année internationale des tortues marines.

D) Déroulement de l'atelier pédagogique à KELONIA

Lors de leur visite à KELONIA, les classes qui participeront à cet atelier bénéficieront :

- d'une présentation du projet
- d'une présentation de la plage de ponte de la Pointe des Châteaux
- d'une présentation des pontes des tortues marines observées en 2004
- d'une présentation des soins dispensés aux juvéniles restés au fond du nid lors des émergences.

Cette animation aura principalement pour but de susciter le plaisir d'écrire chez l'élève.

E) Description des œuvres du concours

Il s'agit d'une production littéraire avec ou sans illustration par classe participante :

Les œuvres peuvent être réalisées sous différentes formes (poème, BD, récit...) :

Format minimum : 21 / 29.7 cm

Format maximum : 50 / 65 cm

Toutes les œuvres réalisées devront être inédites, appartenir en propre aux candidats et être libre de toute diffusion.

F) Valorisation du projet

Cet atelier pédagogique sera valorisé par la réalisation d'un DVD selon les points suivants :

- réhabilitation des plages de pontes de Saint Leu
- pontes et naissances de Saint Leu
- étude du nid et sauvetage de Kélonia
- soins à KELONIA
- présentation de l'activité pédagogique aux élèves
- présentation de la production des élèves
- présentation de la classe lauréate et son oeuvre
- parrainage de Kélonia
- classe découverte (Réunion ou Mayotte)
- l'année de la tortue 2006
- les partenaires au projet

Une autorisation parentale devra être fournie concernant le droit à l'image. Le DVD sera diffusé dans la salle de projection de KELONIA, l'Observatoire des tortues marines et utilisé à des fins exclusivement pédagogiques non lucratives.

G) Droit à l'image

Les élèves participants à ce concours et leurs représentants légaux autorisent KELONIA l'observatoire des tortues marines à les filmer, à intégrer leurs images et à mentionner leur nom dans le DVD qui fera l'objet de cette activité pédagogique.

Ass CEDTM – Kélonia, l'observatoire des tortues marines

De même ils autorisent la distribution, la diffusion gratuite et à but pédagogique du DVD dans les lieux publics (écoles, KELONIA l'observatoire des tortues marines, autres).

H) Date limite d'inscription

Les établissements désirant participer à cette activité pédagogique doivent retourner leur bulletin de participation avant le 10 octobre 2006, accompagné de la liste des élèves et des autorisations parentales concernant les droits d'image.

I) Délai de remise des œuvres

Les œuvres devront être adressées ou déposées à KELONIA l'observatoire des tortues marines. La date limite de dépôt des œuvres est fixée au 10 mars 2007 minuit.

J) Le jury

Un jury composé de représentants du rectorat, du centre de lecture de Saint Leu et des membres du personnel de KELONIA désignera la classe lauréate, avant la fin du mois de mars 2006.

Les œuvres non sélectionnées seront rendues à leurs auteurs dans un délai de 30 jours après la réunion du jury.

K) Les prix

KELONIA, l'Observatoire des tortues marines fournira à chaque classe participante un DVD de l'atelier pédagogique.

La classe lauréate :

- parrainera la tortue juvénile
- participera à une classe découverte durant le mois de juin 2007
- recevra un DVD de l'atelier pédagogique pour chaque élève

KELONIA se réserve la charge d'organisation d'une classe découverte à la Réunion ou à Mayotte sur le thème des tortues marines en fonction des possibilités d'application.

Les prix ne sont ni transmissibles, ni échangeables. Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur monétaire, ni à leur remplacement, ni à leur report d'échéance ou échange pour quelque cause que se soit.

L) Publication

Les gagnants ou représentants légaux acceptent par avance que leurs noms soient publiés ou divulgués dans la presse, indiqués sur les œuvres exposées à KELONIA l'Observatoire des tortues marines et dans le DVD de présentation de l'atelier pédagogique.

M) Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

N) Force majeure

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours.